



## **SOUMISSION DE L' INDEGENOUS INFORMATION NETWORK EN PREPARATION A LA 8EME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL A COMPOSITION NON LIMITEE SUR L'ACCES ET LE PARTAGE DES AVANTAGES**

Les peuples autochtones ont, à l'échelle internationale, été avant-gardistes dans la réaffirmation de leur rôle dans le développement durable. Les contributions et le niveau de solidarité des différentes régions dans les différents processus environnementaux sont très encourageants. Ceci prend de plus en plus d'ampleur ce qui renforce, de manière globale et à tous les niveaux, les échanges entre les Peuples autochtones. Il est important de promouvoir une participation forte et efficace des peuples autochtones et communautés locales dans le processus de la CDB pour s'assurer que leurs droits et préoccupations soient pleinement pris en compte dans les négociations en cours pour l'élaboration d'un régime international sur l'accès et le partage des avantages.

C'est dans cette perspective que la décision IX/12 para.18 de la Conférence des Parties a la CDB a spécifiquement encouragé les Parties, les autres gouvernements, les organisations internationales et toutes les parties prenantes compétentes à fournir les moyens nécessaires pour permettre la préparation suffisante et faciliter la participation effective des communautés autochtones et locales au processus de négociation et d'élaboration du régime international, conformément à la décision VIII/5 C;

Dans l'optique même de cette recommandation, le Indiginous Information Network (IIN) et l'Initiative de renforcement des capacités APA pour l'Afrique a récemment organisé un atelier conjoint de préparation pour les peuples autochtones et communautés locales Africains. L'atelier s'est tenu du 14 au 17 septembre 2009 dans les locaux de l' ICIPE à Nairobi, Kenya

L'objectif principal de l'atelier était de renforcer les voix des peuples autochtones et communautés locales d' Afrique en guise de préparation pour la prochaine 8eme réunion du groupe de travail à composition non limitée sur l' APA, qui aura lieu à Montréal du 9 au 15 Novembre 2000. Plus spécifiquement, l'atelier a offert aux représentants des communautés autochtones et communauté locales l'opportunité de s'informer et de discuter sur avantages et potentiels des protocoles bioculturels pour garantir que le consentement des CAL soit octroyé en toute liberté et connaissance de cause dans les procédures d' accès aux connaissances traditionnelles. A cet effet, plusieurs exemples de protocoles bioculturels ou communautaires venus d'Afrique orientale et australe ainsi que d'Inde ont été présentés et discutés. Une conclusion clé qui est ressortie est que les protocoles bioculturels/ communautaires sont fois efficaces pour assurer le respect des valeurs culturelles, spirituelles, écologiques, économiques et coutumières des peuples autochtones et communautés locales. D'autres part les protocoles bio

culturelles et communautaires offrent à un potentiel utilisateurs de connaissances traditionnelles des règles clairs et transparentes pour l'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles.

De plus, atelier a permis au participants de débattre sur les conclusions de la dernière réunion du groupe d'experts sur les savoirs traditionnels, qui s'est tenue à Hyderabad (Inde) et de développer des recommandations s'adressant aux négociateurs africains quant à la manière d'inclure la question des connaissances traditionnelles dans le Régime international sur l'APA . 11 recommandations dirigées à l'endroit du Groupe Africain ont été formulées suite à cette discussion. Ces recommandations portent essentiellement sur des thèmes qui feront l'objet de discussion lors de la prochaine réunion du groupe de travail APA à Montréal. Les recommandations sont reproduites ci-dessous :

### **Recommandations des représentants PACLS pour les négociateurs Africains (17 septembre, 2009)**

#### **1. Prévention et résolution des conflits**

- Établir des mécanismes de prévention et de résolution des conflits relatifs aux ressources génétiques et les connaissances traditionnelles partagées.
- Mettre en place un ombudsman/médiateur pour le règlement des cas de violation des protocoles communautaires

#### **2. Nature**

- Le régime international doit être juridiquement contraignant

#### **3. Certificat reconnu à l'échelle internationale**

- Le RI devrait mettre en place un certificat reconnu à l'échelle internationale qui devra reconnaître les droits des détenteurs des connaissances
- Le RI devrait prévoir des sanctions ou un mécanisme de sanction lorsque un ou plusieurs principes du certificat de conformité est/sont violé(s)

#### **4. Protocoles Communautaires**

- Appuyer l'intégration des PCs comme élément essentiel du RI sur l'APA
- Le RI devrait exiger que les États garantissent que l'accès aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels communautaires soit en conformité avec les protocoles communautaires
- L'élaboration des protocoles communautaires devrait garantir (assurer) la participation des femmes
- Le RI devrait mettre en place un fonds international destiné au renforcement des capacités et à la sensibilisation au sujet des protocoles communautaires.

## **5. Recherche et documentation**

- Le RI devrait exiger que les États encouragent l’implication des CALs aux recherches sur les CT et RG
- Identification et création de base de données des RG et CT avec le CLPCC

## **6. Revalorisation du droit coutumier**

- Le RI devrait exiger que les États reconnaissent et accentuent l’harmonisation des lois nationales avec les droits coutumiers relatifs aux CT et RG

## **7. Renforcement des capacités**

- Le RI devrait exiger que les états développent des mesures de renforcement des capacités (pour le court et le long terme) des CALs au regard des points suivants :
  - Négociation à tous les niveaux
  - Engendrer une meilleure compréhension du RI
  - Sensibilisation et diffusion de l’information
- Renforcement de l’expertise technique (juridique et scientifique) sur les RG et CT
- Formation au sujet de la recherche participative, la collection des données, et le maintien des GR et CT

## **8. Avantages pré et post CDB de l’utilisation des CT et RG**

- Tous les avantages continus résultant de l’utilisation des RG et CT acquises avant l’entrée en vigueur de la CDB devraient être partagés de façon juste et équitable avec les détenteurs des RG et CT
- Dans les cas où l’origine des RG et CT acquises pré-CDB est nébuleuse, le RI devrait mettre en place un fonds garantissant un partage juste et équitable des avantages. Le fonds sera utilisé dans la région d’origine des RG et CT pour des activités de renforcement des capacités des CALs
- Toute utilisation nouvelle des RG et CT acquises pré CDB devrait requérir le CLPCC des détenteurs originaux des RG et CT et le partage juste et équitable des avantages découlant de cette utilisation.

## **9. Promouvoir le travail et assurer la continuité du GT sur l’ art. 8 (J)**

- Promouvoir l’augmentation du financement pour la participation des CALs dans le GT sur l’article 8 (J)

## **10. Changement d’utilisation**

- Le RI devrait garantir que tout changement d’utilisation des RG et CT qui va au delà des conditions initiales convenues d’un commun accord soit subordonné à un nouveau CLPCC des détenteurs originaux
- Le RI devrait garantir que les avantages découlant de l’utilisation commerciale des RG et CT acquises pour des fins non commerciales soient partagés de façon juste et équitable avec les détenteurs originaux.

## **11. Paragraphe 13 du rapport du GETJ sur les CT**

- Dans les cas où les CTs offre des pistes pour la découverte de propriétés potentielles des RG, les avantages découlant de l'utilisation de ces RG devraient être partagés de façon juste et équitable avec les détenteurs de ces CT, même si la CT ne correspond au produit fini y afférent.

### **Organisations des peuples autochtones et communautés locales représentées lors de l'atelier préparatoire:**

<b>Institution</b>	<b>Pays</b>
African Indigenous Women's Organization (AIWO)	Soudan
Association Malienne d'Eveil au Développement Durable (ONG AMEDD)	Mali
Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger (AREN)	Niger
Chibememe Earth Healing Association (CHIEHA)	Zimbabwe
Communauté des Potiers Rwandais (COPORWA)	Rwanda
Enda Tiers Monde	Sénégal
Femme Bambuti	DRC
Groots Kenya	Kenya
Gurapou-Loyiangalani	Kenya
Hadzabe Survival Council	Tanzania
Imerogo Women Group	Kenya
Indigenous Information Network (IIN)	Kenya
Indigenous Peoples of Africa Co-ordinating Committee (IPACC)	Gabon
Indigenous Peoples of Africa Co-ordinating Committee (IPACC)	Afrique du Sud
Indigenous Women of Nigeria	Nigeria
Lelewal Barka	Cameroun
Lelewal Women Network	Cameroun
Ligue Nationale des Associations Autochtones Pygmées du Congo (LINAPYCO)	DRC
Maasai Cultural Heritage (MCH)	Kenya
Mbororo Social and Cultural Development Association (MBOSCUDA)	Cameroun
Melca Mahiber	Ethiopie
Movement for the Survival of the Ogoni People (MOSOP)	Nigeria
Natural Justice (Lawyers for Communities and the Environment)	Afrique du Sud
Nature Tropicale ONG	Benin
Ogiek Peoples Development Programme (OPDP)	Kenya
ONG Les Amis de la Terre-Togo	Togo
Parakuayo Pastoralists Indigenous Community Development Organisation (PAICODEO)	Tanzanie
Parakuayo Women Development Organization (PAWODEO)	Tanzanie
Res jeune	Rwanda
Rift Valley Children and Women Development Association (RVCWDA)	Ethiopie
South African San Institute (SASI)	Afrique du Sud
Tunga cross boarder	Uganda
Tunitman	Mali

Unissons-nous pour la Promotion des Batwa (UNI PROBA)	Burundi
United Organisation for Batwa Development in Uganda (UOBDU)	Uganda
West Africa Coalition for Indigenous Peoples' Rights (WACIPR)	Nigeria
Working Group of Indigenous Minorities in Southern Africa (WIMSA)	Botswana
Working Group of Indigenous Minorities in Southern Africa (WIMSA)	Namibie